



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Villaz

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie communale

Lieu

Route de Fuyens 12
1690 Villaz-St-Pierre

Horaire

Lundi de 08h00 à 11h30
Jeudi de 15h00 à 19h00
Samedi de 08h00 à 11h30

Afin qu'il n'y ait pas de confusion sur les personnes autorisées à accéder à la déchetterie, munissez-vous de votre carte à prépaiement Gestinergie.

Jours de fermeture de la déchetterie

Jeudi 1er janvier 2026
Lundi 6 avril 2026
Jeudi 14 mai 2026
Lundi 25 mai 2026
Jeudi 4 juin 2026
Samedi 1er août 2026
Samedi 15 août 2026
Jeudi 24 décembre 2026
Samedi 26 décembre 2026
Jeudi 31 décembre 2026

Le jeudi soir 2 avril 2026, veille de fête, la déchetterie fermera à 18h00.

Contact et infos

Commune de Villaz

Route de la Gare 14
Case postale 17
1690 Villaz-St-Pierre
026 653 18 80
commune@communevillaz.ch
www.communevillaz.ch

Mesures sociales

Les enfants de 0 à 3 ans et les personnes souffrant d'incontinence, attestée par un certificat médical, bénéficient d'une réduction de CHF 60.00 par année, sur demande.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Le compacteur de récolte des déchets ménagers est installé avant le portail d'entrée de la déchetterie, sur la droite, en libre accès.

Horaires

Lieu

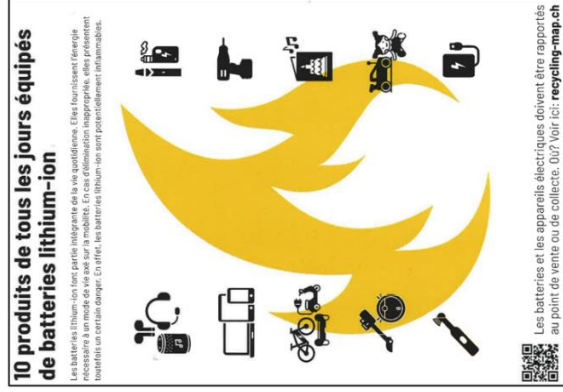
1690 Villaz-St-Pierre

Risque d'incendie!

Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.

risqueincendie.ch

CC-BY-SA 4.0



Le petit bois et les branches de taille doivent être amenés à la déchetterie à l'endroit prévu à cet effet.

Les sapins de Noël peuvent être amenés à déchetterie.

Le polystyrène expansé blanc, gris et multicolore peut être amené à la déchetterie.

Seules les bouteilles marquées du sigle PET sont admises dans la benne prévue à cet effet. Aucune autre bouteille ne peut y être jeté.

Les containers pour la récupération des textiles et chaussures se trouvent sur la place de parc du magasin Volg, Route de Villarimboud 15 à Villaz-St-Pierre.

Les déchets encombrants sont récoltés à la déchetterie.

Devenez acteurs du recyclage des plastiques d'emballage ménagers. Adoptez LEO !



Adresses utiles

Produits toxiques

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, sprays contenant du CFC, bains photographiques, engrais, détartrants, poisons pour animaux, etc. doivent être rapportés en priorité au lieu d'achat.

Ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP).

Lieu

Route de Massonnens 2, 1680 Romont

Horaire

Jeudi de 14h00 à 16h30, ou sur rendez-vous

Tél : 026 652 12 96

Déchets carnés ou animaux morts

Les cadavres d'animaux, jusqu'à 250 kg, peuvent être amenés chez Sanima, centre collecteur de déchets animaux à Romont. Le gros bétail est pris en charge au centre collecteur à La Joux.

Lieu

Route de Massonnens 6, 1680 Romont

Horaire

Lundi au vendredi de 9h00 à 10h30

Samedi de 7h30 à 9h00, sauf jours fériés

Tél : 026 519 01 06 ou 026 305 22 75

Lieu

Gros Essert 1, 1697 La Joux

Horaire

Lundi au samedi de 13h30 à 15h30, sauf jours fériés

Gros bétail jusqu'à 15h00

Tél : 026 655 04 45

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, en PET et en plastique, piles, appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je refuse les catalogues que je reçois à double ou ceux qui ne m'intéressent pas.

Service de récupération

Pour les objets et le mobilier encore en bon état, pensez par exemple à Coup d'Pouce, à la Fondation Emmaüs ou à SOS Futures mamans. Les magasins de meubles sont souvent prêts, en cas d'achat, à reprendre vos vieux meubles. Négociez cet aspect avec les commerçants.

Les chaussures et habits

Certains commerces reprennent les habits et les chaussures contre une petite compensation. Renseignez-vous lors de vos achats.

Comment composter chez soi ?

Déposez vos déchets dans un compostier. Les tailles et les branches seront hachées grossièrement. Ces déchets de bois ont l'avantage d'améliorer la structure de votre compost. Placez votre compostier à l'ombre et par temps sec, arrosez-le.

Les vélos – des vélos qui changent la vie

Vous avez un vélo inutilisé quelque part chez vous ? Faites de la place et en même temps une bonne action. Velafrica collecte de vieux vélos, les remet en état et les envoie en Afrique où ils facilitent la vie des gens. Déposez gratuitement votre vélo à n'importe quel guichet des bagages d'une gare suisse (point de collecte le plus proche : Gare de Romont) ou à la déchetterie communale de Romont (Route de Massonnens). Vous trouverez toutes les informations sous : www.velafrica.ch



Comment bien **trier** ?



Aluminium et boîtes de conserve

Dans la benne prévue à cet effet. Objet propre, ne pas mettre d'emballage contenant du papier, du plastique, ni d'autres matières.



Déchets de jardin

A l'endroit prévu à cet effet.



Ordures ménagères

Compacteur de récolte des déchets ménagers, de 06h00 à 22h00, 7 jours sur 7.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité dans les points de vente qui effectuent une récupération. Sinon, à la déchetterie à l'endroit prévu à cet effet, contre une taxe de transport.



Déchets inertes (petites quantités)

Dans la benne prévue à cet effet.



Papier et carton

Dans la benne prévue à cet effet, ils doivent être libres de toute autre matière.



Autres déchets plastiques

A rapporter en priorité dans les points de vente ou dans le sac LEO et l'amener dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



Dépouilles d'animaux

Les dépouilles d'animaux sont à amener chez Sanima, Rte de Massonnens 6 à 1680 Romont ou au Gros Essert 1 à 1697 La Joux.



Peintures

Ne sont plus prises en déchetterie. A rapporter en priorité dans les points de vente qui effectuent une récupération.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter en priorité dans les points de vente qui effectuent une récupération. Sinon, un récupérateur est à disposition à la déchetterie.



Batteries d'autos

A rapporter aux points de vente. Les batteries ne sont pas prises à la déchetterie.



Ferraille (objets métalliques)

Dans la benne prévue à cet effet. La ferraille doit être dépourvue de tout autre élément non ferreux.



PET

Dans la benne prévue à cet effet. **Seules les bouteilles marquées du sigle PET sont admises.**



Vaisselle (porcelaine)

Dans la benne inerte prévue à cet effet.



Bois

Dans la benne prévue à cet effet. Les objets doivent être démontés et non traités.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter en priorité dans les points de vente ou dans le sac LEO et l'amener dans la benne prévue à cet effet.



Piles et accumulateurs

A rapporter en priorité dans les points de vente qui effectuent une récupération. Toutefois, un récupérateur est à disposition à la déchetterie.



Verre

Deux bennes sont prévues à cet effet. Une pour le verre blanc et une autre pour le verre de couleur. A déposer sans couvercle, sans bouchon et sans capsule.



Déchets compostables ménagers

A l'endroit prévu à cet effet. Les sacs plastiques ne doivent pas être déposés à l'endroit du compostage.



Gazon

A l'endroit prévu à cet effet.



Pneus

Ne sont pas pris en déchetterie. A rapporter en priorité dans les points de vente qui effectuent une récupération.



Berlingots / Briques à boissons

Uniquement type Tetra Pak, dans le sac LEO et l'amener dans la benne prévue à cet effet.



Déchets de chantier Tous résidus de construction et de travaux de rénovation, sont strictement interdits à la déchetterie.

A mettre dans une benne et à éliminer par vos soins.



Huiles minérales et végétales

A l'endroit prévu à cet effet. Les deux types d'huiles ne doivent pas être mélangés. **L'huile de coco figée doit être éliminée dans le sac à poubelle.**



Textiles et chaussures

Dans les conteneurs de la Croix-Rouge Fribourgeoise qui sont situés sur la place de parc devant le magasin Volg.



Puff – Vapes – Cigarettes électroniques

A rapporter dans les points de vente qui effectuent une récupération. Ne doivent en aucun cas être jetés dans les déchets ménagers.



Capsules Nespresso (aluminium)

Dans le conteneur prévu à cet effet.



Litière de chat

Doivent être éliminées dans le sac des ordures ménagères.



Sages

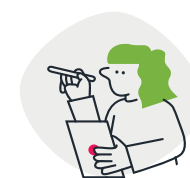
Dans la benne prévue à cet effet.



Médicaments

A retourner à la pharmacie.

Les types de déchets



Introduction

Récolte des déchets – taxes

Taxe de base :

CHF 65.- par personne physique dès l'année de ses 20 ans, inscrite au Contrôle des Habitants en domicile principal, en séjour ou en résidence secondaire.

Taxe au poids :

La taxe est fixée à CHF 0.40 le kilo pour les déchets urbains.

La taxe est fixée à CHF 0.45 le kilo pour les déchets encombrants.

Déchets particuliers :

Appareils électroménagers jusqu'à 5 kg	CHF 10.-
Appareils électroménagers de plus de 5 kg	CHF 20.-
Appareils électroniques jusqu'à 5 kg	CHF 10.-
Appareils électroniques de plus de 5 kg	CHF 20.-
Boiler	CHF 65.-

Les taxes sont définies selon le règlement relatif à la gestion des déchets du 11 décembre 2023 ainsi que selon le règlement d'exécution relatif à la gestion des déchets du 1^{er} janvier 2024. Ils sont disponibles sur le site internet de la commune : <https://www.communevillaz.ch/administration/règlements-communaux>.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE COMMENCE CHEZ SOI.



Chaque Suisse-sse
jette en moyenne
dans son ménage
environ **90 kg**
d'aliments par an.

Cela coûte
à chaque personne
plus de **600 francs**
par an.

La consommation de
denrées alimentaires
en Suisse génère
2,8 millions de tonnes
de **pertes évitables**
par an tout au long
de la filière.

